

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 NOVEMBRE 2008

L'an deux mille huit et le 20 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué le 14 novembre 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges Ruffinato, Maire.

Etaient présents : Monsieur Georges RUFFINATO, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Danielle POMMIER, Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Noémi TRANCHIMAND, Monsieur Gino MORELLO, Monsieur Claude RINAUDO, Monsieur Sébastien ARINGHIERI, Monsieur Pierre MALBEC, Madame Micheline SEBASTIEN, Madame Roselyne CONSTANT, Madame Josette GARDON, Madame Josiane GRAVERON.

Pouvoirs : Monsieur Jean-Pierre CLAIREMBEAUD (pouvoir à Monsieur Jérôme CASALIS).

A été élu Secrétaire de Séance : Monsieur Claude RINAUDO

Après cette modification : le conseil municipal, par 13 voix et deux abstentions, nomme Madame Josette Gardon comme délégué au comité de pilotage, le procès verbal du 18 septembre 2008 dernier est approuvé à l'unanimité.

I – AGENTS RECENSEURS

Vu l'obligation d'effectuer le recensement de la population entre le 15 janvier et le 14 février 2009, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le montant de la dotation de l'Etat (3394,22 €) et décide d'engager 4 agents recenseurs.

Les tarifs de rémunération sont fixés à 1,02 € pour le recensement par logement et à 1,70 € pour le recensement par personne. Le principe d'une indemnité kilométrique sera débattu lors du conseil municipal de décembre 2008.

II – COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE DU CAMPING

Le compte administratif 2007 de la régie du camping est adopté à l'unanimité du conseil municipal.

III - MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Augmentations de crédits : Vu les dons de l'Association Eaux Vives à Bonnieux, l'opération restauration des fontaines et lavoirs se trouve augmentée, de 4 900 € en dépenses et recettes, à l'unanimité.

Vu la nécessité d'augmenter les crédits d'agrandissement du local des boules, vu les dépassements des versements du FCTVA et des taxes locales d'urbanisme, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, les deux opérations de la somme de 11 000 €.

Virement de crédits : Vu les dernières situations à régler, le conseil municipal, par treize voix pour et deux abstentions, décide de virer la somme de 2 100 € de l'opération

aménagement de la forêt à l'opération restauration de la vieille église. Il est demandé de revoir la procédure de fonctionnement avec l'association de sauvegarde et de restauration de la vieille église.

IV – CORRESPONDANT SECURITE ROUTIERE

Par circulaire préfectorale, il est demandé de nommer un correspondant sécurité routière. Le conseil municipal, à l'unanimité, nomme Claude Rinaudo, correspondant sécurité routière.

V – PASTORALISME

Monsieur le Maire rappelle le principe des travaux envisagés sur les crêtes du petit Luberon présenté par les services du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) et de l'Office National des Forêts (ONF).

Ces travaux seront réalisés dans le cadre de la gestion du site Natura 2000 n° FR9301585 du Massif du Luberon pour répondre à l'objectif de conservation de la biodiversité, en particulier des espèces remarquables de la faune et de la flore liés aux milieux ouverts. Ils correspondent à l'action « restaurer les milieux ouverts et semi-ouverts » du document d'objectif réfléchi en lien avec le pastoralisme qui permet d'entretenir les pelouses et de participer à leur maintien. Il s'agira de débroussaillages manuels et de mise en place de panneaux pour l'information du public. Le pâturage actuel sera ainsi facilité et conforté sur la zone.

Les travaux seront subventionnés à 100 % dans le cadre du dispositif N° 323 B du programme de développement rural hexagonal (PDRH).

Le coût total du chantier est estimé à 20 802,10 € HT soient 24 879,31 € TTC pour 7,47 Ha forêt communale. La maîtrise d'œuvre sera assurée par l'Office National des Forêts en charge de la gestion de la forêt communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le projet présenté, arrête le montant prévisionnel des dépenses à 20 802,10 € HT et sollicite les aides financières maximales de l'Europe et de l'Etat pour permettre la réalisation de cette opération suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

Etat (50 %)	10 401,05 € HT
U.E. (FEADER) (50 %)	10 401,05 € HT

VI – REMBOURSEMENT

Les frais de publicité ayant été pris en charge par l'employé responsable du camping, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la somme de 105 € à Monsieur Marcel Teyssier.

VII – INDEMNITES DE CONSEIL

Le receveur municipal du trésor public ayant demandé à bénéficier de l'indemnité de conseil, la somme de 1100 € étant prévu a budget, le Conseil Municipal décide, par 8 voix pour et 7 abstentions, d'allouer cette indemnité au receveur municipal.

VIII – STAGE AVANT TITULARISATION

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le départ à la retraite d'un agent depuis le 1^{er} septembre dernier et la nécessité de régulariser la situation de la personne qui effectue le remplacement de cet agent depuis cette date en qualité de non titulaire.

Il précise que cette personne intervient régulièrement depuis plusieurs mois sur différents postes d'agents absents et qu'elle a donné entière satisfaction sur toutes les tâches qui lui ont été confiées.

Le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération pour confirmer le recrutement en qualité de stagiaire de cette personne durant une année. Il rappelle que la titularisation interviendra après cette année de stage si les conditions de satisfaction sont réaffirmées. La stagiairisation prendra effet dès le 1^{er} décembre 2008.

Le Conseil Municipal,
Adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

IX – TARIFS BIBLIOTHEQUE

Le comité de fonctionnement de la Maison du Livre et de la Culture a proposé d'augmenter le tarif de la bibliothèque. Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le tarif de 12 € pour la bibliothèque à compter du 1^{er} janvier 2009.

X – QUESTIONS DIVERSES

Subvention Terrain de football : Il est possible, tous les 3 ans, de solliciter le District de Football pour réaliser des travaux d'aménagement du stade. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention et parallèlement de solliciter le Conseil Général et le Conseil Régional.

Convention salle de danse : Une convention de participation de la communauté aux frais de fonctionnement de la salle de danse intercommunale est lue en réunion. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention

Stage Chambre d'Agriculture : Plusieurs élus sont intéressés par un stage intitulé « Agriculture et Urbanisme » proposé par la chambre d'agriculture. Il est demandé aux intéressés de faire l'avance des frais d'inscription et le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser ces frais aux participants au stage.

Achat de gilets réfléchissants : Un conseiller municipal ayant avancé l'achat de gilets réfléchissants, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'en effectuer le remboursement.

Elections prud'homales : Les élections auront lieu le mercredi 3 décembre prochain. Les conseillers municipaux désignent les élus qui tiendront le bureau de vote sachant que les syndicats peuvent nommer leurs représentants.

Affaires en cours : Pour le chemin des Poudadouires, le dossier avait été adressé au Procureur et est revenu à la gendarmerie, les gendarmes ont donc auditionné le garde. Un autre dossier pour un cabanon illicite a également été envoyé au Procureur.

Assainissement : Messieurs le Maire et 1^{er} Adjoint ont reçu les représentants de la SDEI, délégataire de la commune pour l'assainissement. Ceux-ci ont précisé que certaines canalisations étaient poreuses et que la station d'épuration recevait des eaux pluviales ce qui lui retire des performances. Il faudrait compter 200 000 € pour remettre aux normes les réseaux, 350 000 pour la station et 31 000 € pour le visuel (aménagement végétal).

Diaporama : UN habitant de Bonnieux propose le visionnage d'un diaporama sur des photos relatant le passé de Bonnieux, or celui-ci sera réalisé avant le prochain conseil.

Ecole : Il est demandé de commander les pneus pour la cour de l'école maternelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 30.

Le Maire,
G. RUFFINATO.